

**Communiqué n°2018/04**  
**du Parquet général près la Cour des comptes**  
**au sujet de deux dossiers à caractère pénale**

Le Parquet général près la Cour des comptes a été destinataire, courant le mois de mars 2018, de deux dossiers ayant trait à des faits qui paraissent de nature pénale et qui ont été soulevés dans le cadre de l'exercice des compétences dévolues à la Cour en matière de vérification et de jugement des comptes.

Après étude des faits objet de ces deux dossiers et examen des différentes pièces justificatives qui leurs sont jointes, le Procureur général du Roi près la Cour des comptes a décidé de saisir le Procureur général du Roi près la Cour de Cassation à ce sujet, en vue de prendre les mesures qu'il juge appropriées, en vertu des dispositions de l'article 111 du Code des Juridictions financières tel qu'il a été modifié et complété. Le Procureur général du Roi près la Cour de Cassation a déferé, à son tour, ces deux dossiers devant les autres Parquets généraux compétents.

Il s'agit des faits qui ont été commis à l'occasion de l'exécution de certaines opérations budgétaires relatives aux comptes de la perception « Karyat Ba Mohamed » au titre des exercices budgétaires 2012 et 2013 et la perception « Fès Al Bathae » au titre des exercices budgétaires allant de 2015 à 2017.

**Premièrement** : Concernant la perception de « Karyat Ba Mohamed », les faits en question se rapportent à l'usurpation par des personnes non identifiées de la qualité de percepteur, à travers l'émission de reçus présumés être falsifiés au nom de la perception de « Machraà - Belakssiri », et ce au profit d'un certain nombre d'assujettis censés être complices dans cette affaire, ce qui leur a permis de s'approprier de fonds publics d'une manière illégale.

**Deuxièmement** : S'agissant de la perception de « Fès Al Bathae », les faits découverts se rapportent à des soupçons de détournement de fonds publics par un fonctionnaire relevant de ladite perception, en s'appropriant de fonds publics contre de faux reçus délivrés aux contribuables concernés par ces fonds.

Le Procureur général du Roi

**Me Abdellatif Benzidiya**